



**Finances, achats et systèmes  
d'information**

**Décision n° 2021-26**

**Objet :** Société A.C.I. – marché d'abonnement maintenance du logiciel Relais'Soft gestion des assistantes maternelles du RAM/RAP – Charaire

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au maire pour traiter toutes les affaires relevant de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le marché proposé par la société A.C.I. - sise 11 rue des Alpes - 68350 –BRUNSTATT-DIDENHEIM,

Considérant que la commune exprime le besoin d'assurer la maintenance du logiciel Relais'Soft gestion des assistantes maternelles du RAM/RAP Charaire,

DECIDE d'accepter et de signer le marché, identifié sous le n° 21081 proposé par la société A.C.I..

PRECISE que le montant du marché annuel est fixé à 275,00 € HT soit 330,00 € TTC.

PRECISE que le marché prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, pour une durée de 1 an, qu'il sera renouvelable par tacite reconduction, sans que la durée ne puisse excéder 4 ans.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville.

Sceaux, le 3 février 2021



Philippe LAURENT